



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Chancellerie d'Etat
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

Chancellerie d'Etat CHA
Staatskanzlei SK

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 45, F +41 26 305 10 48
www.fr.ch/cha

Le Bureau du Grand Conseil
du canton de Fribourg
Rue de la Poste 1
1700 Fribourg

T direct: +41 26 305 10 40
Courriel: chancellerie@fr.ch

Fribourg, le 4 juillet 2019

Motion no 2017-GC-96 Bapst Markus/Rauber Thomas – Diminution de l'impôt sur la fortune au niveau de la moyenne suisse

Demande de prolongation de délai

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Député-e-s,

Le 21 mars 2018, le Grand Conseil a partiellement accepté la motion citée en titre, à savoir sa mise en œuvre se limitant à un allègement du taux d'imposition appliqué aux titres non cotés et à la réduction du barème de l'impôt sur la fortune avec un plafonnement des mesures à un montant de l'ordre de 25 à 30 millions de francs.

Il a aussi été indiqué que la mise en œuvre de la motion doit tenir compte des conséquences financières d'autres projets, particulièrement celui de la réforme fiscale, ce dernier ayant été accepté le 30 juin dernier par la population fribourgeoise.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil d'Etat me charge aujourd'hui de solliciter auprès de vous une prolongation de délai, sans toutefois pouvoir fixer une échéance plus précise que la présentation d'un projet en 2020 au Grand Conseil et une mise en vigueur en 2021 – 2022.

Je précise encore que les auteurs de la motion se sont déclarés favorables avec ce qui précède.

D'avance, je vous remercie de bien vouloir accueillir favorablement cette requête et vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Député-e-s, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Danielle Gagnaux-Morel
Chancelière d'Etat

Copie

—

Direction des finances